



ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

LA MOITIÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI QUI RETROUVENT UN EMPLOI LE FONT DANS UN DOMAINE PROFESSIONNEL DIFFÉRENT DE CELUI INITIALEMENT RECHERCHÉ

Sommaire

- P.2** Des emplois dans les services aux particuliers et aux collectivités et l'hôtellerie-restauration surreprésentés
- P.3** Les emplois retrouvés par les demandeurs d'emploi se concentrent sur 10 familles de métiers
- P.5** La moitié des demandeurs d'emploi retrouvent un emploi dans un domaine différent de celui de l'emploi recherché
- P.7** Les demandeurs d'emplois recherchant un métier dans l'hôtellerie-restauration-alimentation ou le bâtiment et travaux publics retrouvent plus souvent un emploi dans le même domaine
- P.7** Le changement de domaine professionnel dépend aussi de l'ancienneté au chômage et de l'exercice d'une activité réduite
- P.8** Des proximités existent entre les métiers de l'agriculture, du bâtiment, et du transport et de la logistique
- P.9** Un écart entrées-sorties positif dans l'hôtellerie - restauration et les aides à domicile

L'essentiel

Dix métiers concentrent près de la moitié des emplois retrouvés par les demandeurs d'emploi en 2019. Les emplois dans les métiers de service aux particuliers et aux collectivités et de l'hôtellerie-restauration sont surreprésentés dans ces emplois retrouvés. Hommes et femmes accèdent à des emplois dans des spécialités professionnelles différentes ; par ailleurs, l'éventail des métiers retrouvés est moins large pour les femmes ainsi que pour les jeunes demandeurs.

Un tiers des demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi exerce le même métier que le principal métier recherché lors de leur inscription sur les listes de Pôle emploi, moins de 20% retrouvent un métier différent mais dans le même domaine professionnel et enfin la moitié reprend un emploi dans un autre domaine professionnel que celui recherché. L'écart entre métier recherché et métier retrouvé diminue avec l'âge du demandeur d'emploi. Il varie également selon le domaine professionnel recherché, en fonction des possibilités d'emplois au sein du domaine, de la nécessité de détenir un diplôme spécifique pour exercer le métier recherché, ou du degré de transférabilité des compétences des demandeurs d'emploi d'un domaine à un autre.

Au-delà de l'âge et du métier recherché, d'autres facteurs expliquent le fait qu'un demandeur retrouve un emploi dans une spécialité professionnelle différente de celle qu'il cherchait prioritairement : jouent notamment le nombre de métiers recherchés, l'ancienneté au chômage et le niveau de la tension sur le marché du travail du métier recherché.

Amine Chamkhi, Frédéric Lainé, Olivier Rodriguez,
Direction des Statistiques, des Etudes et de l'Évaluation



En 2019, parmi les personnes qui étaient demandeurs d'emploi, 4,3 millions de retours à l'emploi sur des contrats de travail de plus de un mois ont été constatés¹. Un même demandeur d'emploi a pu retrouver plusieurs emplois sur la même année s'il est passé par des périodes successives d'emploi et de chômage ou s'il exerce plusieurs emplois en même temps. Le champ de cette étude est restreint à l'emploi principal de plus de un mois en 2019 retrouvés par les demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C et ayant fait l'objet d'une déclaration DSN, soit 2,4 millions de demandeurs [cf. Encadré Sources et méthodes].

DES EMPLOIS DANS LES SERVICES AUX PARTICULIERS ET AUX COLLECTIVITÉS ET L'HÔTELLERIE-RESTAURATION SURREPRÉSENTÉS

Six domaines professionnels principaux concentrent 69% des emplois d'une durée de plus de un mois retrouvés par les demandeurs d'emploi [Cf. Tableau 1]. Il s'agit des services aux particuliers et aux collectivités² (13,2%, soit une valeur plus élevée que le poids de ce domaine dans l'ensemble des emplois du secteur privé qui est de 8,0%), du commerce (12,8%), du transport, de la logistique et tourisme (12,7%), de la gestion-administration des entreprises (11,4%), de l'hôtellerie-restauration-alimentation (10,9% contre 5,6% dans l'ensemble des emplois) et du bâtiment et travaux publics (7,9% avec une forte proportion de contrats de un à moins de six mois).

Hommes et femmes retrouvent des emplois dans des spécialités professionnelles différentes. Pour les femmes, les emplois dans les services aux particuliers et aux collectivités sont plus nombreux (18,6% contre 8,4% pour les hommes), il en est de même des emplois relevant des métiers du commerce (17,0% contre 9,0% pour les hommes) et de la gestion-administration des entreprises (18,3% contre 5,2% pour les hommes). Pour les hommes, les métiers du transport, logistique et tourisme représentent 18,5% des emplois retrouvés contre 6,2% pour les femmes, et ceux du bâtiment et travaux publics 14,5% alors qu'ils ne représentent que 0,7% des emplois retrouvés par les femmes.

TABLEAU 1
LES DOMAINES PROFESSIONNELS RETROUVÉS PAR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Domaine professionnel retrouvé	Les emplois retrouvés par les demandeurs d'emploi	Part des contrats de 1 à moins de 6 mois dans les emplois retrouvés	Ensemble de l'emploi salarié privé	Les emplois retrouvés par les hommes demandeurs d'emploi	Les emplois retrouvés par les femmes demandeurs d'emploi
T.Services aux particuliers et aux collectivités	13,2%	32,8%	8,0%	8,4%	18,6%
R.Commerce	12,8%	31,7%	15,0%	9,0%	17,0%
J.Transports, logistique et tourisme	12,7%	49,8%	11,5%	18,5%	6,2%
L.Gestion, administration des entreprises	11,4%	28,1%	13,0%	5,2%	18,3%
S.Hôtellerie, restauration, alimentation	10,9%	33,6%	5,6%	10,8%	11,1%
B.Bâtiment, travaux publics	7,9%	58,5%	7,4%	14,5%	0,7%
E.Industries de process	5,9%	56,2%	4,0%	7,0%	4,8%
V.Santé, action sociale, culturelle et sportive	5,4%	35,6%	7,2%	2,3%	8,8%
A.Agriculture, marine, pêche	4,8%	57,1%	2,3%	5,7%	3,8%
G.Maintenance	2,6%	38,1%	4,1%	4,2%	0,8%
D.Mécanique, travail des métaux	2,3%	58,2%	4,7%	3,8%	0,7%
M.Informatique et télécommunications	1,9%	15,2%	3,8%	2,5%	1,2%
K.Artisanat	1,7%	34,0%	0,4%	2,4%	0,9%
U.Communication, information, art et spectacle	1,7%	62,6%	2,4%	1,6%	1,8%
Q.Banque et assurances	1,4%	30,0%	4,0%	0,7%	2,0%
W.Enseignement, formation	1,0%	36,2%	0,6%	0,7%	1,2%
C.Électricité, électronique	0,9%	56,2%	1,2%	1,4%	0,5%
F.Matériaux souples, bois, industries graphiques	0,8%	42,2%	1,3%	0,8%	0,9%
H.Ingénieurs et cadres de l'industrie	0,3%	16,3%	1,8%	0,4%	0,2%
N.Études et recherche	0,3%	8,9%	1,6%	0,4%	0,2%
Total	100%	40,2%	100%	100%	100%

Lecture : En 2019, 13,2% des demandeurs d'emploi ont trouvé un emploi dans les métiers des services particuliers et aux collectivités, alors que le nombre d'emplois dans ces métiers est de 8,0%.

Champ : Secteur privé hors particuliers employeurs, poste principal retrouvé en 2019 parmi les demandeurs d'emploi sortis du chômage ; les domaines professionnels «Politique, religion» et «Administration publique, professions juridiques, armée et police» sont exclus.

Source : DSN 2019, Fichier historique des demandeurs d'emploi ; Insee, enquêtes Emploi 2017-2019.

¹ Cette publication s'appuie sur l'exploitation de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), qui permet de connaître à grande échelle les métiers retrouvés par les demandeurs d'emploi. Sont exclus des déclarations DSN en 2019 : les trois versants de la fonction publique, les particuliers employeurs et les intermittents du spectacle.

² Les métiers de services aux particuliers et aux collectivités rassemblent les employés de maison, aides à domicile, assistantes maternelles, agents d'entretien, coiffeurs et employés de service divers.

LES EMPLOIS RETROUVÉS PAR LES DEMANDEURS D'EMPLOI SE CONCENTRENT SUR 10 FAMILLES DE MÉTIERS

Dix métiers concentrent près de la moitié (47,9%) des emplois retrouvés par les demandeurs d'emploi [Cf. Tableau 2 et Encadré Sources et méthodes]. Les premiers d'entre eux sont les métiers de vendeurs et d'employés ou agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration qui représentent chacun 6,1% des emplois retrouvés. D'autres métiers, dans des domaines professionnels variés, représentent chacun au moins 5% des emplois retrouvés : agents d'entretien, conducteurs de véhicules, employés administratifs d'entreprise et cuisiniers. Chacun de ces métiers a un poids plus important dans les emplois retrouvés par les demandeurs d'emploi que son poids dans l'ensemble des emplois occupés.

LA POLARISATION DES MÉTIERS RETROUVÉS EST PLUS FORTE CHEZ LES FEMMES ET CHEZ LES MOINS DE 25 ANS

La concentration des métiers retrouvés par les demandeurs d'emploi est plus forte chez les femmes [Cf. Tableau 2]. En effet, les dix premiers métiers exercés représentent 57,7% des emplois retrouvés pour les femmes contre 47,9% pour les hommes (Argouarc'h et Calavrezo (2013) constatent cette même polarisation pour l'ensemble des personnes en emploi). Cinq métiers sont communs aux deux sexes : les vendeurs, les cuisiniers, les agents d'entretien, les ouvriers non qualifiés de la manutention et enfin les employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration. Les métiers de soins et d'aide aux personnes (aides à domicile, aides-soignants) ou administratifs (employés administratifs d'entreprise, secrétaires) et celui de caissier, employé de libre-service sont retrouvés plus fréquemment par les femmes, tandis que les hommes reprennent plus souvent un emploi d'ouvrier du bâtiment.

TABLEAU 2
LES 10 PREMIERS MÉTIERS RETROUVÉS PAR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

ENSEMBLE				
RANG	Métier	Les emplois retrouvés par les demandeurs d'emploi	Part des contrats de 1 à moins de 6 mois dans les emplois retrouvés	Ensemble de l'emploi salarié privé
1	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	6,1%	38,1%	2,4%
2	Vendeurs	6,1%	35,5%	5,1%
3	Agents d'entretien	5,7%	42,2%	3,6%
4	Conducteurs de véhicules	5,7%	34,2%	4,3%
5	Employés administratifs d'entreprise	5,1%	31,5%	2,1%
6	Cuisiniers	5,0%	31,5%	1,8%
7	Ouvriers non qualifiés de la manutention	4,3%	63,7%	2,2%
8	Caissiers, employés de libre service	3,9%	38,0%	1,8%
9	Ouvriers non qualifiés des industries de process	3,3%	63,7%	1,1%
10	Marailleurs, jardiniers, viticulteurs	2,7%	59,2%	1,1%
	Les 10 métiers	47,9%	41,6%	25,5%

HOMME		
RANG	Métier	Les emplois retrouvés par les demandeurs d'emploi
1	Conducteurs de véhicules	9,1%
2	Cuisiniers	5,8%
3	Ouvriers non qualifiés de la manutention	5,5%
4	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	4,7%
5	Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	4,5%
6	Ouvriers qualifiés de la manutention	4,0%
7	Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	3,7%
8	Ouvriers non qualifiés des industries de process	3,6%
9	Agents d'entretien	3,6%
10	Vendeurs	3,5%
	Les 10 métiers	47,9%

FEMME		
RANG	Métier	Les emplois retrouvés par les demandeurs d'emploi
1	Vendeurs	9,0%
2	Employés administratifs d'entreprise	8,3%
3	Agents d'entretien	8,1%
4	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	7,7%
5	Caissiers, employés de libre service	5,5%
6	Aides à domicile et aides ménagères	4,7%
7	Cuisiniers	4,2%
8	Secrétaires	4,1%
9	Aides-soignants	3,2%
10	Ouvriers non qualifiés de la manutention	2,9%
	Les 10 métiers	57,7%

Lecture : En 2019, 6,1% des demandeurs d'emploi ont trouvé un emploi dans les métiers d'employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de restauration, le nombre d'emplois salarié dans ces métiers représente 2,4%.

Nota : des travaux similaires ont été réalisés par la Dares (Cf. Argouarc'h et Calavrezo (2013))

Champ : Secteur privé hors particuliers employeurs, poste principal retrouvé parmi les demandeurs d'emploi sortis du chômage ; les domaines professionnels «Politique, religion» et «Administration publique, professions juridiques, armée et police» sont exclus. - Source : DSN 2019, Fichier historique des demandeurs d'emploi ; Insee, enquêtes Emploi 2017-2019.

La concentration des métiers est également plus prononcée pour les jeunes de moins de 25 ans : 56,3% retrouvent un emploi dans 10 métiers contre 47,5% pour les 35-49 ans [Cf. Tableau 3]. Chez les personnes de moins de 35 ans, les métiers de vendeur et d'employé de l'hôtellerie-restauration sont les plus répandus, alors que parmi les salariés âgés de plus de 35 ans, le métier d'agent d'entretien arrive en tête des métiers exercés. Par ailleurs, celui de caissier, employé de libre-service fait partie des principaux métiers retrouvés par les demandeurs d'emploi les plus jeunes alors qu'il ne figure pas dans le palmarès des métiers retrouvés par les 35 ans et plus. À l'inverse, les maraîchers, jardiniers, viticulteurs se retrouvent en 5^e position chez les 50 ans ou plus alors qu'ils ne font pas partie du top 10 des métiers retrouvés par les personnes plus jeunes.

TABLEAU 3
LES 10 PREMIERS MÉTIERS RETROUVÉS SELON L'ÂGE DU DEMANDEUR D'EMPLOI

Moins de 25 ans			25 - 34 ans		
RANG	Métier	Poids	RANG	Métier	Poids
1	Vendeurs	9,8%	1	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	6,6%
2	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	8,0%	2	Vendeurs	6,5%
3	Caissiers, employés de libre service	7,5%	3	Employés administratifs d'entreprise	6,1%
4	Cuisiniers	7,2%	4	Conducteurs de véhicules	5,6%
5	Employés administratifs d'entreprise	5,6%	5	Cuisiniers	4,8%
6	Ouvriers non qualifiés de la manutention	4,8%	6	Ouvriers non qualifiés de la manutention	4,2%
7	Conducteurs de véhicules	4,3%	7	Agents d'entretien	4,2%
8	Agents d'entretien	3,7%	8	Caissiers, employés de libre service	4,0%
9	Ouvriers non qualifiés des industries de process	3,3%	9	Ouvriers non qualifiés des industries de process	3,0%
10	Ouvriers qualifiés de la manutention	2,1%	10	Ouvriers qualifiés de la manutention	2,5%
Les 10 métiers		56,3%	Les 10 métiers		47,5%

35 - 49 ans			50 ans ou plus		
RANG	Métier	Poids	RANG	Métier	Poids
1	Agents d'entretien	7,0%	1	Agents d'entretien	8,6%
2	Conducteurs de véhicules	6,1%	2	Conducteurs de véhicules	6,5%
3	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	5,1%	3	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	5,0%
4	Employés administratifs d'entreprise	4,6%	4	Vendeurs	4,5%
5	Vendeurs	4,4%	5	Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	4,4%
6	Ouvriers non qualifiés de la manutention	4,3%	6	Cuisiniers	4,3%
7	Cuisiniers	4,2%	7	Ouvriers non qualifiés de la manutention	3,7%
8	Ouvriers non qualifiés des industries de process	3,5%	8	Employés administratifs d'entreprise	3,7%
9	Ouvriers qualifiés de la manutention	2,9%	9	Aides à domicile et aides ménagères	3,5%
10	Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	2,9%	10	Ouvriers non qualifiés des industries de process	3,3%
Les 10 métiers		45,1%	Les 10 métiers		47,5%

Lecture : En 2019, 56,3% des emplois retrouvés par les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sont concentrés dans 10 métiers contre 47,5% pour les personnes âgées de 25 à 34 ans.

Champ : Secteur privé hors particuliers employeurs, poste principal retrouvé en 2019 parmi les demandeurs d'emploi sortis du chômage ; les domaines professionnels «Politique, religion» et «Administration publique, professions juridiques, armée et police» sont exclus.

Source : DSN 2019, Fichier historique des demandeurs d'emploi.

DES EMPLOYÉS AUX CADRES, UNE DIVERSITÉ DE MÉTIERS POUR LES TITULAIRES D'UN BAC+3 OU PLUS

Les principaux métiers retrouvés par les demandeurs de niveaux infra-Bac sont des métiers d'ouvriers (ouvriers agricoles, conducteurs de véhicules, ouvriers de la manutention, cuisiniers...) ou d'employés de service ou de commerce (agents d'entretien, employés de l'hôtellerie-restauration, caissiers, vendeurs) [Cf. Tableau 4]. Les titulaires d'un niveau Bac accèdent en plus à des métiers d'employés administratifs, il en est de même des titulaires d'un Bac+2 où apparaissent également des emplois de professions intermédiaires (professionnels de l'action culturelle et sportive). Avec un niveau au moins égal à Bac+3, apparaissent dans les dix principaux métiers des emplois de cadres (cadres des services administratifs, comptables et financiers, ingénieurs de l'informatique...).

TABEAU 4
LES 10 PREMIERS MÉTIERS RETROUVÉS PAR NIVEAU DE FORMATION

Sans formation/collège/enseignement secondaire		
RANG	Métier	Poids
1	Agents d'entretien	13,1%
2	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	6,5%
3	Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons	5,6%
4	Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	5,5%
5	Conducteurs de véhicules	5,3%
6	Ouvriers non qualifiés de la manutention	4,9%
7	Cuisiniers	4,8%
8	Ouvriers non qualifiés des industries de process	4,6%
9	Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	4,5%
10	Vendeurs	3,7%
	Les 10 métiers	58,4%

CAP/BEP		
RANG	Métier	Poids
1	Conducteurs de véhicules	8,0%
2	Agents d'entretien	6,7%
3	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	6,3%
4	Cuisiniers	5,4%
5	Ouvriers non qualifiés des industries de process	5,2%
6	Vendeurs	5,2%
7	Caissiers, employés de libre service	4,5%
8	Ouvriers non qualifiés de la manutention	4,5%
9	Ouvriers qualifiés de la manutention	3,9%
10	Employés des services divers	3,2%
	Les 10 métiers	52,7%

Bac		
RANG	Métier	Poids
1	Vendeurs	8,2%
2	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	7,2%
3	Caissiers, employés de libre service	5,9%
4	Conducteurs de véhicules	5,8%
5	Employés administratifs d'entreprise	5,4%
6	Cuisiniers	4,5%
7	Agents d'entretien	4,1%
8	Ouvriers non qualifiés des industries de process	3,8%
9	Ouvriers non qualifiés de la manutention	3,5%
10	Employés des services divers	3,2%
	Les 10 métiers	51,6%

Bac + 2		
RANG	Métier	Poids
1	Employés administratifs d'entreprise	11,0%
2	Vendeurs	8,0%
3	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	5,4%
4	Secrétaires	4,4%
5	Caissiers, employés de libre service	3,7%
6	Conducteurs de véhicules	3,4%
7	Employés des services divers	3,2%
8	Employés de la comptabilité	3,0%
9	Cuisiniers	2,6%
10	Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	2,0%
	Les 10 métiers	46,7%

Bac + 3 ou plus		
RANG	Métier	Poids
1	Employés administratifs d'entreprise	10,2%
2	Cadres des services administratifs, comptables et financiers	6,6%
3	Vendeurs	5,1%
4	Ingénieurs de l'informatique	4,8%
5	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	4,0%
6	Professionnels des arts et des spectacles	3,7%
7	Cadres commerciaux et technico-commerciaux	3,4%
8	Employés des services divers	3,1%
9	Techniciens des services administratifs, comptables et financiers	2,7%
10	Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	2,5%
	Les 10 métiers	46,1%

Lecture : En 2019, 52,7% des salariés avec un niveau CAP/BEP sont concentrés dans 10 métiers contre 46,1% des salariés avec un Bac+3 ou plus.

Champ : Secteur privé hors particuliers employeurs, poste principal retrouvé en 2019 parmi les demandeurs d'emploi sortis du chômage ; les domaines professionnels «Politique, religion» et «Administration publique, professions juridiques, armée et police» sont exclus.

Source : DSN 2019, Fichier historique des demandeurs d'emploi

LA MOITIÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI RETROUVENT UN EMPLOI DANS UN DOMAINE PROFESSIONNEL DIFFÉRENT DE CELUI DE L'EMPLOI RECHERCHÉ

Un tiers des demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi exerce le même métier (même famille professionnelle en 87 positions) que le principal métier recherché lorsqu'il était inscrit sur les listes de Pôle emploi.

Les deux autres tiers des demandeurs d'emploi retrouvent un emploi³ dans un autre métier que celui recherché :
- soit au sein du domaine professionnel recherché : le demandeur d'emploi retrouve un métier différent du métier recherché, mais ce métier reste dans le même domaine professionnel (agrégats en 22 postes de Familles professionnelles proches) ; un peu moins de un demandeur d'emploi sur cinq (18,5%) est concerné ;

³ Pour les salariés multi-actifs ou ayant changé de poste durant l'année 2019, le contrat dont la durée est la plus longue est retenu.

- soit dans un autre domaine professionnel : le demandeur d'emploi retrouve un emploi en dehors de la sphère du domaine initialement recherché. Presque la moitié des demandeurs d'emploi est concernée (48,8%), cette part étant la même pour les hommes et les femmes.

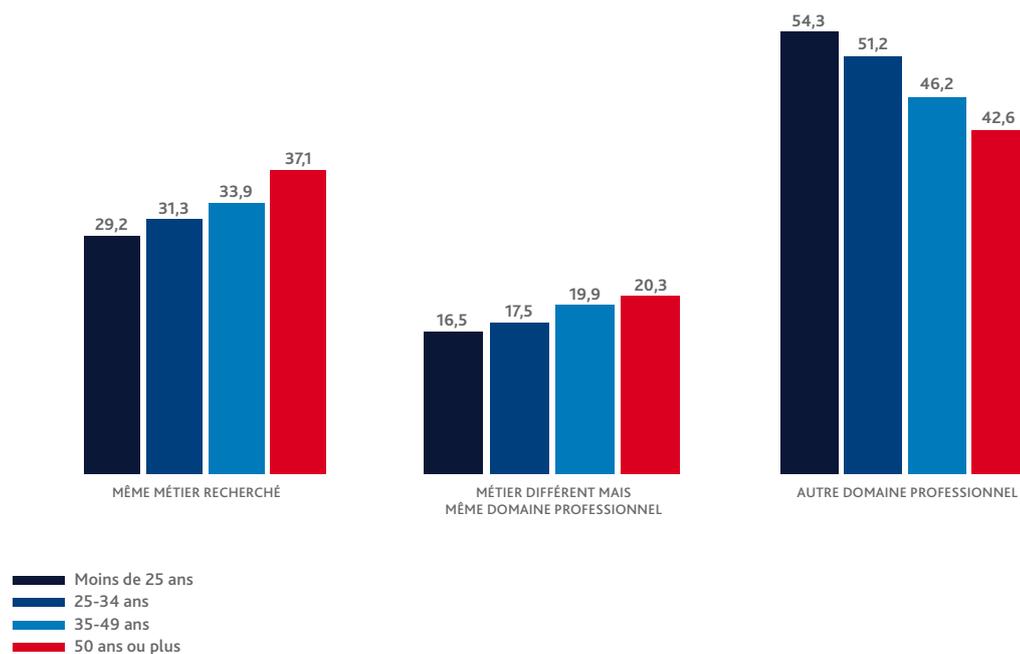
Cette forte mobilité ne se vérifie pas que pour des emplois temporaires acceptés dans une logique d'attente d'un meilleur emploi, mais également pour des emplois plus durables : 46,1% des demandeurs d'emploi qui retrouvent un emploi en CDI exercent cet emploi dans un domaine professionnel différent de celui recherché.

Cette répartition ne prend en compte que le principal métier recherché par le demandeur d'emploi. En tenant compte des cinq premiers métiers recherchés par celui-ci, 42,7% retrouvent l'un de ces métiers recherchés, 20,2% retrouvent un emploi dans des métiers différents mais dans les mêmes domaines professionnels et 37,1% retrouvent un emploi dans d'autres domaines professionnels.

LES PLUS JEUNES CHANGENT D'AVANTAGE DE DOMAINE PROFESSIONNEL

L'écart entre métier recherché et métier retrouvé baisse avec l'âge : en 2019, parmi les demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans ayant accédé à l'emploi, plus de 54% ont changé de domaine professionnel, cette proportion diminue et s'établit à 51,2% parmi les 25-34 ans, à 46,2% pour les 35-49 ans et à 42,6% pour les personnes âgées d'au moins 50 ans [Cf. Graphique 1]. Cette forte mobilité chez les moins de 35 ans s'explique par des réorientations professionnelles plus fréquentes en phase d'insertion sur le marché du travail [Cf. En savoir plus, Couppié, Gasquet, Lopez, 2007 ; Matus, Prokovas, 2014 ; Lainé, 2010 ; Lainé, Prokovas, 2020]. Le début de la vie active est également une période plus favorable à une réorientation professionnelle dans la mesure où elle est largement moins sujette à certaines contraintes, comme les contraintes familiales et notamment la présence d'enfants à charge [Cf. En savoir plus, Matus, Prokovas, *op. cit.*].

GRAPHIQUE 1
MÉTIER RECHERCHÉ ET MÉTIER RETROUVÉ PAR CLASSES D'ÂGE (EN %)



Lecture : En 2019, 29,2% des demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans ont retrouvé un métier correspondant au métier recherché à l'issue de leur sortie du chômage.

Champ : Secteur privé hors particuliers employeurs, poste principal retrouvé en 2019 parmi les demandeurs d'emploi sortis du chômage ; les domaines professionnels « Politique, religion » et « Administration publique, professions juridiques, armée et police » sont exclus.

Source : DSN 2019, Fichier historique des demandeurs d'emploi.

LES DEMANDEURS D'EMPLOIS RECHERCHANT UN MÉTIER DANS L'HÔTELLERIE-RESTAURATION-ALIMENTATION OU LE BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS RETROUVENT PLUS SOUVENT UN EMPLOI DANS LE MÊME DOMAINE

La discordance entre le métier principal recherché et le métier retrouvé dépend du domaine professionnel recherché par les demandeurs d'emploi, et est le plus souvent le reflet des possibilités d'emplois au sein du domaine, et/ou du degré de transférabilité des compétences des demandeurs d'emploi d'un domaine à un autre. Ainsi, en 2019, moins d'un demandeur d'emploi sur cinq ayant recherché un métier dans les domaines de l'artisanat, des ingénieurs et cadres de l'industrie, des études et recherche, ou encore des matériaux souples, bois, industries graphiques, a retrouvé un emploi dans ce domaine professionnel. *A contrario*, pour d'autres domaines professionnels la probabilité d'exercer un métier dans le même domaine est plus élevée, comme l'hôtellerie-restauration-alimentation (66%), le bâtiment et travaux publics (60%), l'agriculture, marine, pêche (56%) ou les services aux particuliers et aux collectivités (56%).

DES ÉCARTS FAIBLES POUR LES MÉTIERS RÉGLEMENTÉS ET À L'INVERSE PLUS PRONONCÉS POUR LES OUVRIERS NON QUALIFIÉS

Les demandeurs d'emploi recherchant un emploi dans les métiers réglementés trouvent plus aisément un emploi dans ces métiers, leur accès est en effet réservé aux titulaires de certifications et de formation spécifiques (ces résultats rejoignent ceux de L'hommeau et Michel (2018) qui analysent l'ensemble des mobilités professionnelles). Il en est ainsi des infirmiers (78,8% contre 32,8% dans l'ensemble des métiers), des médecins et pharmaciens (73,7%), des conducteurs de véhicule (62,7% avec un taux plus élevé pour les métiers les plus réglementés : conducteurs de transport en commun et conducteurs routiers), des agents de gardiennage et de sécurité (57,4%), des aides-soignants (56,2%) et des professions paramédicales (52,5%). Rester dans le même métier est également plus fréquent pour d'autres professions où le lien entre la spécialité de formation et le métier exercé est important comme les informaticiens, les ouvriers du formage du métal ou les cuisiniers. Sont concernés également les employés de l'hôtellerie-restauration et les aides à domicile, souvent en activité réduite, alternant période de chômage et période d'emploi⁴.

À l'inverse, les demandeurs d'emploi inscrits en tant qu'ouvriers non qualifiés changent plus souvent à la fois de métier et de domaine professionnel.

LE CHANGEMENT DE DOMAINE PROFESSIONNEL DÉPEND AUSSI DE L'ANCIENNETÉ AU CHÔMAGE ET DE L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ RÉDUITE

Au-delà de l'âge et du métier recherché, d'autres facteurs expliquent le fait qu'un demandeur retrouve un emploi dans une spécialité professionnelle différente de celle recherchée.

Logiquement, ceux qui sont à la recherche d'un emploi dans plusieurs métiers retrouvent plus fréquemment un emploi dans une spécialité professionnelle différente du premier métier recherché [Cf. Graphique 2]. L'écart est également plus fréquent quand l'ancienneté au chômage atteint au moins un an et pour les personnes éligibles au RSA. Ces résultats sont conformes à ceux de Matus et Prokovas (2014) et Lainé et Prokovas (2020). On peut supposer en effet qu'une durée du chômage élevée incite les demandeurs d'emploi à rechercher un emploi dans un autre domaine et rend la reprise d'emploi plus difficile dans le métier recherché, du fait d'un effet soit d'obsolescence des compétences soit de stigmatisation du demandeur d'emploi. La reprise d'un emploi suite à une période prolongée de chômage se traduira ainsi plus fréquemment par une réorientation professionnelle. Selon le même schéma, les publics plus fragiles que constituent les bénéficiaires du RSA vont avoir tendance à s'orienter vers des domaines professionnels différents de ceux initialement recherchés. Les demandeurs d'emploi inscrits pour la première fois, et qui sont donc dans une phase d'insertion, sont plus mobiles.

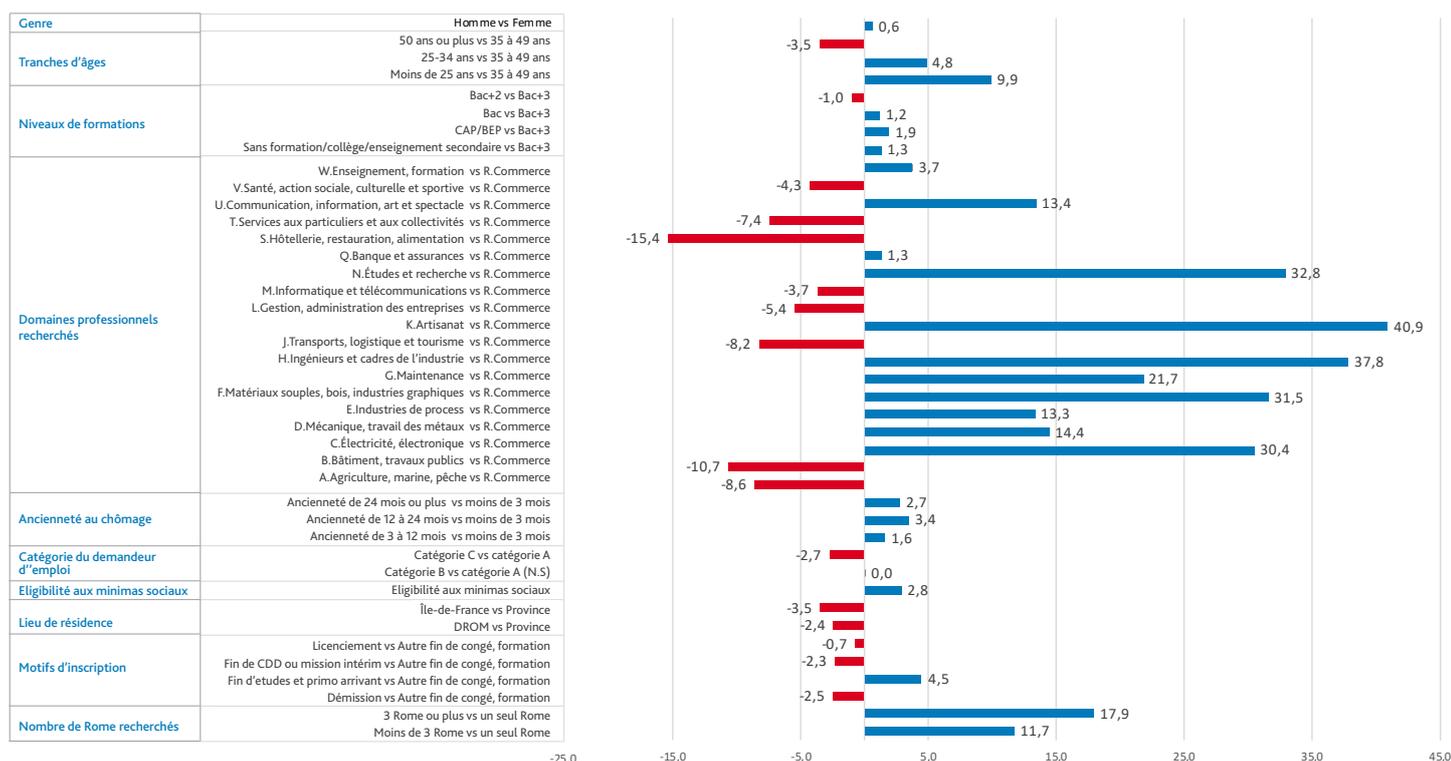
À l'inverse, les personnes alternant des périodes courtes d'emploi et des périodes de chômage (demandeurs d'emploi de catégorie C) vont retrouver un emploi correspondant plus souvent au métier d'inscription au chômage. Selon la même logique, une inscription au chômage suite à une fin de CDD ou de mission d'intérim conduit plus fréquemment à retrouver un emploi dans la même spécialité professionnelle. Les demandeurs d'emploi inscrits au chômage suite à une démission retrouvent également plus souvent dans la même spécialité.

⁴ 22,5% des employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration sont en catégorie C (13,2% en moyenne), 5,1% en catégorie B (4,8% en moyenne), et 72,3% en catégorie A (82,0% en moyenne). 10,7% des aides à domicile sont en catégorie C, 17,2% en catégorie B, et 72,1% en catégorie A.

Enfin, résider en Ile-de-France ou dans les départements de l'Outre-Mer va de pair avec des changements professionnels moins nombreux. Quant au niveau de formation, il influe peu sur la discordance entre métier recherché et métier retrouvé.

Les caractéristiques du marché du travail du métier recherché par le demandeur d'emploi influent également sur l'ampleur de l'écart entre métier recherché et métier retrouvé. Lorsque la tension sur le marché du travail du métier recherché est faible (le nombre de postes à pourvoir est plus faible que le nombre des candidats potentiels et les employeurs ont peu de difficultés de recrutement), les demandeurs d'emploi se réorientent davantage vers d'autres domaines professionnels, parce qu'ils ont sans doute plus de difficultés à retrouver un emploi dans le métier recherché.

GRAPHIQUE 2 PROBABILITÉ D'EXERCER DANS UN DOMAINE PROFESSIONNEL DIFFÉRENT DE CELUI RECHERCHÉ À LA SORTIE DU CHÔMAGE (ÉCARTS EN POINTS À LA RÉFÉRENCE)



Lecture : Un demandeur d'emploi âgé de moins de 25 ans a 9,9 points de probabilité de plus de changer de domaine professionnel qu'un demandeur d'emploi âgé de 35 à 49 ans.
Nota : N.S : non significatif (significativement différent de 0 à un seuil supérieur à 10 %).

Champ : Secteur privé hors particuliers employeurs, poste principal retrouvé en 2019 parmi les demandeurs d'emploi sortis du chômage ; les domaines professionnels «Politique, religion» et «Administration publique, professions juridiques, armée et police» sont exclus.

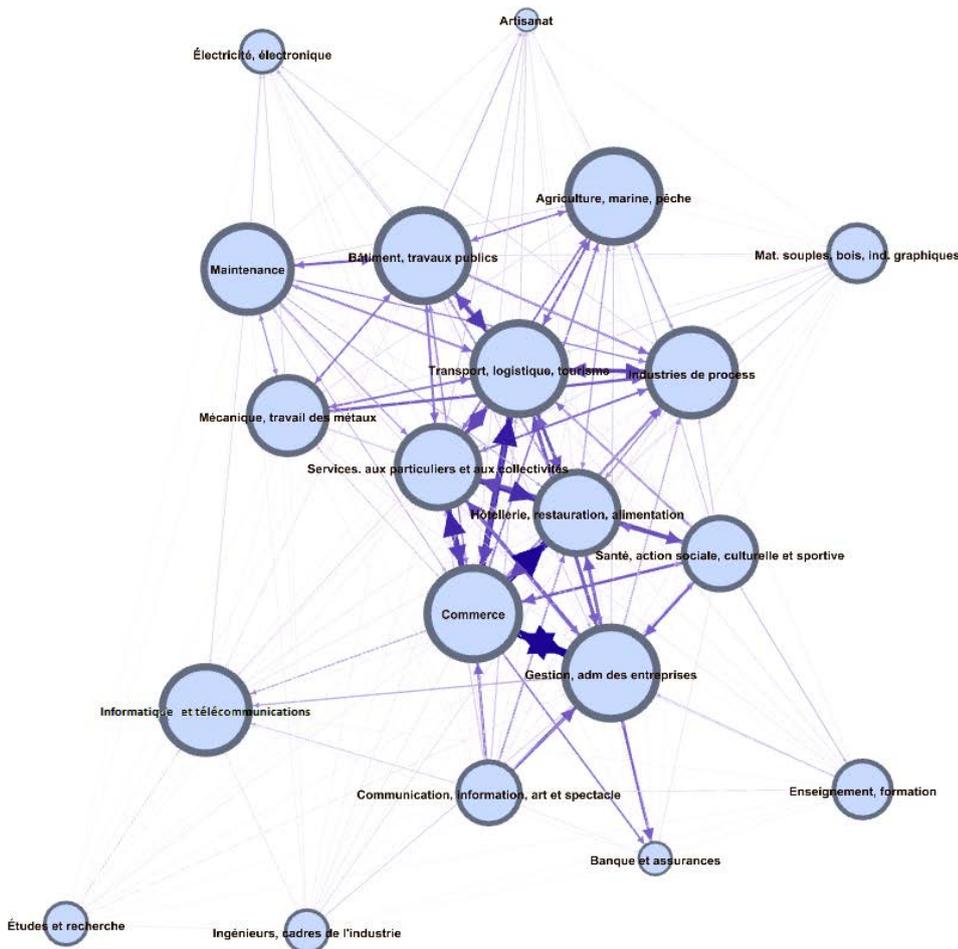
Source : DSN 2019, Fichier historique des demandeurs d'emploi.

DES PROXIMITÉS EXISTENT ENTRE LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, DU BÂTIMENT, ET DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

Des proximités entre métiers recherchés et métiers retrouvés existent entre les domaines professionnels de l'agriculture, du bâtiment et travaux publics, et du transport et de la logistique [Cf. Graphique 3]. Ces flux plus intenses sont sans doute facilités par la proximité de compétences techniques ou de situations de travail transversales (travail en équipe, normes de qualités, conditions et organisation du travail) entre ces différents domaines [Cf. En savoir plus, Lainé et Diaye, 2018] de telle sorte que les demandeurs d'emploi transfèrent ainsi leurs compétences du métier recherché au métier exercé [Cf. En savoir plus, France Stratégie, 2017]. Le domaine de l'électricité-électronique a pour particularité d'entretenir des flux avec celui de la mécanique et la maintenance, les compétences étant particulièrement transférables avec ces deux domaines [Cf. L'hommeau, Michel, op. cit].

Des proximités sont également observées entre certains domaines du tertiaire, notamment l'hôtellerie-restauration, le commerce, les services aux particuliers et aux collectivités, le transport et logistique, et dans une moindre mesure la santé, l'action sociale, culturelle et sportive. Là encore, le même mécanisme de transférabilité des compétences communes reste valable. Des liens plus distendus se font jour également entre les domaines de l'informatique, des ingénieurs et cadres de l'industrie, et des études et recherches, qui ont en commun le fait de recruter des personnes très diplômées. *A contrario*, les domaines des matériaux souples et de l'artisanat n'ont pas de proximités spécifiques avec d'autres métiers.

GRAPHIQUE 3 PROXIMITÉ ENTRE MÉTIER RECHERCHÉ ET MÉTIER RETROUVÉ



Lecture : Plus le trait est épais plus les flux depuis le domaine professionnel recherché vers le domaine exercé est élevé. Lorsque la distance est faible entre deux domaines professionnels A et B, une part plus importante des demandeurs d'emploi inscrits dans le domaine A retrouvent dans le domaine B et vice-versa. La taille des cercles est proportionnelle au nombre de demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi dans le domaine professionnel et ayant retrouvé un emploi.

Champ : Secteur privé hors particuliers employeurs, poste principal retrouvé en 2019 parmi les demandeurs d'emploi sortis du chômage ; les domaines professionnels «Politique, religion» et «Administration publique, professions juridiques, armée et police» sont exclus.

Source : DSN 2019, Fichier historique des demandeurs d'emploi.

UN ÉCART ENTRÉES-SORTIES POSITIF DANS L'HÔTELLERIE - RESTAURATION ET LES AIDES À DOMICILE

Pour chaque domaine professionnel, on peut calculer un solde entre les départs vers un autre domaine professionnel et les arrivées en provenance d'autres domaines professionnels. Ce solde peut être positif ou négatif. Le domaine de l'hôtellerie, restauration, alimentation a un solde positif, avec deux métiers se démarquant particulièrement : les employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration et les cuisiniers. Il en est de même des services aux particuliers et aux collectivités, dans lequel les métiers d'agents d'entretien et ceux d'aides à domicile et aides ménagères enregistrent les soldes positifs les plus importants.

SOURCES ET MÉTHODES

LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE

Entrée en vigueur en 2015, la Déclaration Sociale Nominative (DSN) est une déclaration électronique mensuelle qui remplace, simplifie et automatise les formulaires envoyés par les employeurs à différents organismes (notamment la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav), et la Caisse Nationale du Réseau des Urssaf (Acoss)). Ce dispositif a été rendu obligatoire pour toutes les entreprises du secteur privé à partir du 1^{er} janvier 2017. En tant qu'établissement public chargé de l'indemnisation et de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, Pôle emploi reçoit les flux DSN pour l'ensemble des intérimaires, et pour les demandeurs d'emploi qui ont intégré le marché du travail pendant une durée limitée à 6 mois. Demeurent exclus des déclarations DSN : les trois versants de la fonction publique (intégration progressive), les particuliers employeurs et les intermittents du spectacle.

LES POSTES PRINCIPAUX

Le fichier DSN mobilisé pour la présente étude fait référence aux déclarations survenues en 2019. Les déclarations DSN 2019 ont ainsi été compilées de sorte à obtenir un fichier « Postes ». Ce fichier est une concaténation de toute l'activité salariale du demandeur d'emploi dans le même établissement sans changement du poste occupé (même PCS-ESE), ou de son contrat (même nature de contrat, même date de début et de fin de celle-ci). Lorsque le salarié est multi-actif, c'est la période la plus longue qui est retenue et correspond ainsi au poste principal en 2019. Pour chaque poste principal on dispose ainsi des informations suivantes :

- l'activité salariale (PCS-ESE, Fap imputée, nature et durée du contrat de travail, quotité de travail...etc.),
- les caractéristiques de l'employeur (Siret, code APE, lieu d'affectation, taille de l'établissement...etc.),
- les caractéristiques du salarié (âge, sexe, lieu de résidence).

En 2019, sur les 19 millions de déclarations d'un contrat supérieur à 30 jours, relevant du champ Pôle emploi, plus de 8,5 millions de postes y ont été recensés (toutes activités salariales confondues), parmi eux on repère 3,8 millions de postes principaux.

LE FICHIER HISTORIQUE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Le fichier « Poste principal DSN 2019 » mobilisé a été construit et apparié avec le fichier historique des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi entre janvier 2017 et décembre 2019 en catégorie A, B ou C puis sortis des listes au cours de l'année 2019, suite à une reprise d'emploi. Ce champ est différent de celui relatif à l'indicateur de retour à l'emploi (ACO01) qui se restreint aux catégories A et B. Concrètement, fait partie de l'étude tout demandeur bénéficiaire d'un contrat de travail et dont la date d'embauche se situe entre la date d'inscription et la date de sortie des listes de Pôle emploi. Dans la présente étude, le métier recherché correspond à une transcription en famille professionnelle du premier code Rome recherché par le demandeur d'emploi. Au final, le fichier apparié contient un peu plus de 2,4 millions de salariés. Outre les variables DSN récupérées, le fichier de travail regroupe d'autres informations liées au demandeur d'emploi, parmi lesquelles la durée au chômage, le/les Rome, le niveau de formation du demandeur d'emploi, la catégorie à laquelle il appartient, son motif d'inscription sur les listes de Pôle emploi, etc...

LES MÉTIERS DANS LA DSN

Un métier correspond à une famille professionnelle (Fap 87) regroupant des professions proches par les gestes professionnels réalisés. La nomenclature des Fap a été élaborée par la Dares à partir du Répertoire opérationnel des métiers et emplois (Rome) de Pôle emploi et de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee.

Dans la DSN, les métiers ont été imputés grâce au code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE) déclarés dans la DSN. Cette dernière variable a subi préalablement un redressement à l'aide du logiciel Sicore, un système de codification automatique de libellés développé par l'Insee, le taux de correction des PCS-ESE avoisine 21%. Au final, la Fap est renseignée à 97% dans la DSN.

ANNEXES

LES MÉTIERS RETROUVÉS PAR TRI DÉCROISSANT DE LEURS POIDS DANS L'ENSEMBLE DES EMPLOIS

ENSEMBLE

RANG	MÉTIERS	PROPORTIONS			
1	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	6,1%	41	Coiffeurs, esthéticiens	0,7%
2	Vendeurs	6,1%	42	Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme	0,7%
3	Agents d'entretien	5,7%	43	Techniciens de l'informatique	0,6%
4	Conducteurs de véhicules	5,7%	44	Ouvriers qualifiés de la réparation automobile	0,6%
5	Employés administratifs d'entreprise	5,1%	45	Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics	0,6%
6	Cuisiniers	5,0%	46	Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	0,5%
7	Ouvriers non qualifiés de la manutention	4,3%	47	Ouvriers qualifiés de la mécanique	0,5%
8	Caissiers, employés de libre service	3,9%	48	Professions para-médicales	0,5%
9	Ouvriers non qualifiés des industries de process	3,3%	49	Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	0,5%
10	Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	2,7%	50	Agents d'exploitation des transports	0,5%
11	Ouvriers qualifiés de la manutention	2,5%	51	Infirmiers, sages-femmes	0,5%
12	Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	2,4%	52	Ouvriers non qualifiés de la mécanique	0,5%
13	Aides à domicile et aides ménagères	2,4%	53	Assistantes maternelles	0,4%
14	Secrétaires	2,1%	54	Secrétaires de direction	0,4%
15	Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	2,0%	55	Professionnels de la communication et de l'information	0,4%
16	Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	1,8%	56	Techniciens de la banque et des assurances	0,4%
17	Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	1,7%	57	Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	0,3%
18	Aides-soignants	1,7%	58	Techniciens et cadres de l'agriculture	0,3%
19	Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons	1,6%	59	Employés de maison	0,3%
20	Agents de gardiennage et de sécurité	1,5%	60	Techniciens et agents de maîtrise des industries de process	0,3%
21	Ouvriers qualifiés des industries de process	1,5%	61	Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	0,3%
22	Employés des services divers	1,4%	62	Personnels d'études et de recherche	0,2%
23	Cadres des services administratifs, comptables et financiers	1,4%	63	Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	0,2%
24	Professionnels des arts et des spectacles	1,3%	64	Employés et opérateurs de l'informatique	0,2%
25	Employés de la comptabilité	1,2%	65	Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	0,2%
26	Professionnels de l'action sociale et de l'orientation	1,0%	66	Enseignants	0,2%
27	Ingénieurs de l'informatique	1,0%	67	Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques	0,2%
28	Employés de la banque et des assurances	1,0%	68	Cadres du bâtiment et des travaux publics	0,2%
29	Attachés commerciaux et représentants	0,9%	69	Médecins et assimilés	0,2%
30	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance	0,9%	70	Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	0,2%
31	Ouvriers qualifiés de la maintenance	0,9%	71	Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique	0,1%
32	Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	0,9%	72	Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants	0,1%
33	Cadres commerciaux et technico-commerciaux	0,9%	73	Ouvriers des industries graphiques	0,1%
34	Bouchers, charcutiers, boulangers	0,8%	74	Marins, pêcheurs, aquaculteurs	0,1%
35	Techniciens des services administratifs, comptables et financiers	0,8%	75	Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	0,1%
36	Formateurs	0,8%	76	Cadres de la banque et des assurances	0,1%
37	Artisans et ouvriers artisanaux	0,8%	77	Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation	0,1%
38	Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal	0,8%	78	Ouvriers non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	0,1%
39	Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	0,7%	79	Ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	0,1%
40	Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	0,7%	80	Dirigeants d'entreprises	0,1%
			81	Techniciens et agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques	0,1%

Lecture : En 2019, 6,1% des demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi ont exercé le métier de vendeurs.

Champ : Secteur privé hors particuliers employeurs, poste principal retrouvé en 2019 parmi les demandeurs d'emploi sortis du chômage ; les domaines professionnels «Politique, religion» et «Administration publique, professions juridiques, armée et police» sont exclus.

Source : DSN 2019, Fichier historique des demandeurs d'emploi.

FEMMES

RANG	MÉTIER	PROPORTIONS
1	Vendeurs	9,0%
2	Employés administratifs d'entreprise	8,3%
3	Agents d'entretien	8,1%
4	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	7,7%
5	Caissiers, employés de libre service	5,5%
6	Aides à domicile et aides ménagères	4,7%
7	Cuisiniers	4,2%
8	Secrétaires	4,1%
9	Aides-soignants	3,2%
10	Ouvriers non qualifiés de la manutention	2,9%
11	Ouvriers non qualifiés des industries de process	2,9%
12	Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	2,2%
13	Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	2,1%
14	Employés de la comptabilité	1,9%
15	Conducteurs de véhicules	1,9%
16	Cadres des services administratifs, comptables et financiers	1,7%
17	Employés des services divers	1,6%
18	Professionnels de l'action sociale et de l'orientation	1,6%
19	Employés de la banque et des assurances	1,6%
20	Techniciens des services administratifs, comptables et financiers	1,3%
21	Coiffeurs, esthéticiens	1,2%
22	Professionnels des arts et des spectacles	1,2%
23	Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons	1,1%
24	Ouvriers qualifiés des industries de process	1,1%
25	Formateurs	1,0%
26	Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	1,0%
27	Assistantes maternelles	0,9%
28	Attachés commerciaux et représentants	0,9%
29	Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme	0,9%
30	Infirmiers, sages-femmes	0,9%
31	Ouvriers qualifiés de la manutention	0,9%
32	Secrétaires de direction	0,8%
33	Professions para-médicales	0,8%
34	Cadres commerciaux et technico-commerciaux	0,8%
35	Ingénieurs de l'informatique	0,7%
36	Professionnels de la communication et de l'information	0,6%
37	Agents de gardiennage et de sécurité	0,6%
38	Employés de maison	0,6%
39	Techniciens de la banque et des assurances	0,6%
40	Artisans et ouvriers artisanaux	0,5%

41	Bouchers, charcutiers, boulangers	0,4%
42	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance	0,4%
43	Agents d'exploitation des transports	0,3%
44	Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	0,3%
45	Techniciens et cadres de l'agriculture	0,3%
46	Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	0,3%
47	Techniciens et agents de maîtrise des industries de process	0,3%
48	Ouvriers qualifiés de la maintenance	0,3%
49	Enseignants	0,3%
50	Médecins et assimilés	0,3%
51	Techniciens de l'informatique	0,2%
52	Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	0,2%
53	Employés et opérateurs de l'informatique	0,2%
54	Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	0,2%
55	Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics	0,2%
56	Personnels d'études et de recherche	0,2%
57	Ouvriers qualifiés de la mécanique	0,2%
58	Ouvriers non qualifiés de la mécanique	0,2%
59	Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	0,1%
60	Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	0,1%
61	Cadres de la banque et des assurances	0,1%
62	Ouvriers des industries graphiques	0,1%
63	Cadres du bâtiment et des travaux publics	0,1%
64	Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	0,1%
65	Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants	0,1%
66	Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	0,1%
67	Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques	0,1%
68	Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	0,1%
69	Marins, pêcheurs, aquaculteurs	0,1%
70	Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal	0,1%
71	Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation	0,1%
72	Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique	0,1%
73	Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	0,1%
74	Dirigeants d'entreprises	0,0%
75	Techniciens et agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques	0,0%
76	Ouvriers non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	0,0%
77	Ouvriers qualifiés de la réparation automobile	0,0%
78	Ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	0,0%
79	Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	0,0%
80	Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	0,0%
81	Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	0,0%

Lecture : En 2019, 9,0% des femmes demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi ont exercé le métier de vendeurs.

Champ : Secteur privé hors particuliers employeurs, poste principal retrouvé parmi les demandeurs d'emploi sortis du chômage et emploi principal de l'ensemble des personnes en emploi ; les domaines professionnels «Politique, religion» et «Administration publique, professions juridiques, armée et police» sont exclus.

Source : DSN 2019, Fichier historique des demandeurs d'emploi

HOMMES

RANG	MÉTIERS	PROPORTIONS
1	Conducteurs de véhicules	9,1%
2	Cuisiniers	5,8%
3	Ouvriers non qualifiés de la manutention	5,5%
4	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	4,7%
5	Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	4,5%
6	Ouvriers qualifiés de la manutention	4,0%
7	Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	3,7%
8	Ouvriers non qualifiés des industries de process	3,6%
9	Agents d'entretien	3,6%
10	Vendeurs	3,5%
11	Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	3,4%
12	Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	3,2%
13	Caissiers, employés de libre service	2,6%
14	Agents de gardiennage et de sécurité	2,4%
15	Employés administratifs d'entreprise	2,3%
16	Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons	1,9%
17	Ouvriers qualifiés des industries de process	1,8%
18	Ouvriers qualifiés de la maintenance	1,5%
19	Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal	1,4%
20	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance	1,4%
21	Professionnels des arts et des spectacles	1,4%
22	Employés des services divers	1,3%
23	Ingénieurs de l'informatique	1,3%
24	Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	1,3%
25	Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	1,2%
26	Bouchers, charcutiers, boulangers	1,2%
27	Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	1,2%
28	Ouvriers qualifiés de la réparation automobile	1,1%
29	Cadres des services administratifs, comptables et financiers	1,1%
30	Artisans et ouvriers artisanaux	1,0%
31	Attachés commerciaux et représentants	1,0%
32	Techniciens de l'informatique	1,0%
33	Cadres commerciaux et technico-commerciaux	1,0%
34	Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics	0,9%
35	Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	0,9%
36	Ouvriers qualifiés de la mécanique	0,8%
37	Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	0,8%
38	Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	0,7%
39	Ouvriers non qualifiés de la mécanique	0,7%
40	Formateurs	0,6%

41	Agents d'exploitation des transports	0,6%
42	Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	0,5%
43	Professionnels de l'action sociale et de l'orientation	0,5%
44	Employés de la comptabilité	0,5%
45	Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme	0,5%
46	Employés de la banque et des assurances	0,4%
47	Techniciens des services administratifs, comptables et financiers	0,4%
48	Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	0,4%
49	Techniciens et agents de maîtrise des industries de process	0,3%
50	Techniciens et cadres de l'agriculture	0,3%
51	Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques	0,3%
52	Personnels d'études et de recherche	0,3%
53	Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	0,3%
54	Professionnels de la communication et de l'information	0,3%
55	Techniciens de la banque et des assurances	0,3%
56	Secrétaires	0,3%
57	Aides-soignants	0,3%
58	Cadres du bâtiment et des travaux publics	0,2%
59	Employés et opérateurs de l'informatique	0,2%
60	Aides à domicile et aides ménagères	0,2%
61	Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique	0,2%
62	Marins, pêcheurs, aquaculteurs	0,2%
63	Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants	0,2%
64	Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	0,2%
65	Ouvriers des industries graphiques	0,2%
66	Professions para-médicales	0,2%
67	Coiffeurs, esthéticiens	0,2%
68	Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	0,2%
69	Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation	0,1%
70	Ouvriers non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	0,1%
71	Ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	0,1%
72	Enseignants	0,1%
73	Cadres de la banque et des assurances	0,1%
74	Infirmiers, sages-femmes	0,1%
75	Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	0,1%
76	Dirigeants d'entreprises	0,1%
77	Médecins et assimilés	0,1%
78	Secrétaires de direction	0,1%
79	Employés de maison	0,1%
80	Techniciens et agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques	0,1%
81	Assistantes maternelles	0,0%

Lecture : En 2019, 9,1% des hommes demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi ont exercé le métier de conducteurs de véhicules.

Champ : Secteur privé hors particuliers employeurs, poste principal retrouvé parmi les demandeurs d'emploi sortis du chômage et emploi principal de l'ensemble des personnes en emploi ; les domaines professionnels «Politique, religion» et «Administration publique, professions juridiques, armée et police» sont exclus.

Source : DSN 2019, Fichier historique des demandeurs d'emploi



EN SAVOIR PLUS

ARGOUARC'H J., CALAVREZO O. (2013), « La répartition des femmes et des hommes par métiers : une baisse de la ségrégation depuis 30 ans », *Dares analyses* n°079, décembre.

Dares analyses n°079, décembre.

COUPPIÉ T., GASQUET C., LOPEZ A. (2007), *Quand la carrière commence... Les sept premières années de vie active de la génération 98*, Céreq.

FRANCE STRATÉGIE (2017), *Compétences transférables et compétences transversales. Quels outils de repérage, de reconnaissance et de valorisation pour les individus et les entreprises*, rapport du Réseau Emploi Compétences.

LAINÉ F. (2010), « La mobilité professionnelle : facteurs structurels et spécificités de l'Île-de-France », *Économie et statistique*, n°431-432.

LAINÉ F. (2018), avec la contribution de M.A Diaye, *Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers*, Document de travail n°2018-03, France stratégie.

LAINÉ F., PROKOVAS N. (2020), « Chômage et parcours professionnels : quelles relations ? Une analyse à partir de l'enquête Formation et Qualification Professionnelle », *Socio-économie du travail*, n°20.

L'HOMMEAU B., MICHEL C. (2018), « Changer de métier : quelles personnes et quels emplois sont concernés ? », *Dares Analyses*, n° 49.

MATUS M., PROKOVAS N. (2014), « Du chômage à l'emploi : une mobilité professionnelle importante et complexe », Pôle emploi, *Éclairages et synthèses*, n°2.

MATUS M., PROKOVAS N. (2017), « Au sortir du chômage, la dynamique des mobilités entre métiers », Pôle emploi, *Études et recherches*, n° 9.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril Nouveau

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

WWW.POLE-EMPLOI.ORG



ISSN 2274-4126 – Réf. 10118